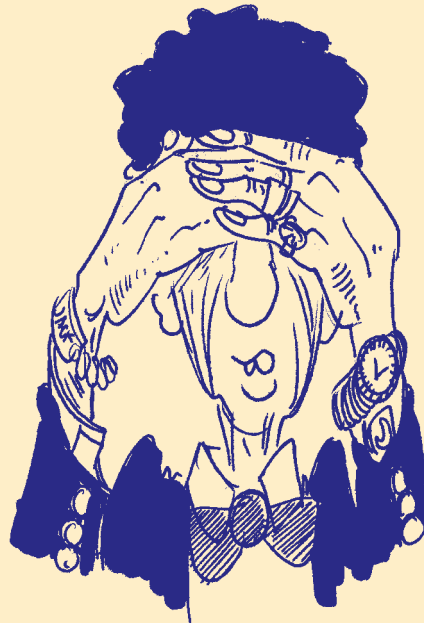


N° 625
04-11-2000



ORGANE du Syndicat National de l'Enseignement Public - FSU

AVANT !...



Dessins : José Marquez

... MAINTENANT !



**Jack Lang
et Jean Luc
Mélenchon
rompent
le silence.**

**Ils répondent
au SNEP**

Le bureau national du SNEP :

- suspend le mot d'ordre de grève,
- consulte les collègues,
- les appelle à peser lors du débat budgétaire

Promotions de corps et de grade

(hors classe et classe except.)

ATTENTION AUX DATES

Le calendrier est avancé :

Dépôt des candidatures pour les promotions de corps le 7 nov. 2000. Pour les H. CL. et CL. Exc., les dates sont fixées rectoralement mais la plupart des rectorats jumèlent avec les promotions de corps.

Ce bulletin est adressé à toute la profession compte tenu de l'actualité revendicative.

Mais les syndicats reçoivent en plus un document joint de 8 pages avec les fiches syndicales et les explications sur les promotions de corps et de grade ainsi qu'un dossier sur le congrès FSU.

Colloque collègues

29 novembre 2000

Palais des Congrès
Issy les Moulineaux

Organisé par le SNES
avec la participation du SNEP

- Place et spécificité du collège
- Culture commune au collège, quels savoirs enseigner ?

Inscription auprès du SNEP

SOMMAIRE

- Edito..... p. 2
- Décision BN p. 3
- Courrier Melançon p. 4
- Remarques du SNEP
- Courrier Lang..... p. 5
- Remarques du SNEP
- Consultation..... p. 6
- Budget 2001, agir p. 7
- Dopage
- Syndiquez-vous p. 8

Dossier revalorisation
Congrès FSU
dans un encart numéroté de I à VIII
adressé aux seuls syndicats

édito

Encore un effort !

Le ministre de l'EN se targue d'être ouvert au dialogue, d'écouter les enseignants et leurs organisations représentatives. C'est le côté cour, pour les médias.

Côté jardin, il aura fallu un préavis de grève pour qu'il se décide enfin à sortir de son mutisme à propos de l'EPS.

Les lettres (1) qui nous sont envoyées sont importantes. Il y a un peu de langue de bois mais des choses sont dites. Certaines de nos demandes y sont, d'autres pas. Les réponses des ministres ne sont pas notre plate forme revendicative, elles n'en sont qu'une partie. C'est la négociation. Il faut donc continuer à pousser pour qu'ils aillent au-delà de leurs premiers choix.

Après un débat approfondi, le bureau national a décidé de suspendre le mot d'ordre de grève ; pas d'arrêter l'action, tout au contraire. Nous prenons le temps d'entamer un nouveau dialogue avec les collègues, tous les collègues. Il faut que chacun donne son avis, apprécie, approuve, conteste, nuance, bref, se sente partie prenante de cette action pour qu'il nous aide à une meilleure prise en compte de nos revendications.

En clair il faut mettre à profit ces premiers engagements pour aller plus loin.

Nous avons affaire à un ministre-retard. Déjà, pour l'affaire KAPLAN, c'est au bout de 6 mois qu'il a décidé d'intervenir. Nous avons jugé cela positif, mais tardif. Nous sommes là dans le même cas de figure. Le ministre est enfermé dans un budget insuffisant, il est en difficulté pour donner un contenu présentable au plan pluriannuel annoncé le 16 mars par le Premier Ministre au plus fort des remous revendicatifs. Il faut faire notre affaire de ces insuffisances et atermoiements. Il nous faut peser sur les choix des députés, expliquer aux parents.

Le débat budgétaire arrive (2), chacun est appelé à intervenir. Les étudiants font valoir leurs préoccupations : nous les soutenons et agissons avec eux, par solidarité et parce que nos conditions de travail dépendent des recrutements.

Le SNEP a fait le bon choix dans sa stratégie. La suspension de la grève est vigilante ; elle n'est pas un blanc seing ; chacun le constate.

Organiser la lutte, négocier, exposer à tous les résultats auxquels nous sommes parvenus, encourager au débat, décider ensemble, poursuivre les pressions, rechercher des alliances... n'y a-t-il pas là toutes les qualités visibles et en acte d'un syndicat de tous ?

Soyons clairs. Le SNEP ne vivra pas éternellement du seul soutien large de la profession si chacun ne lui donne pas les moyens de vivre. A 99% c'est votre cotisation qui est notre seul soutien financier.

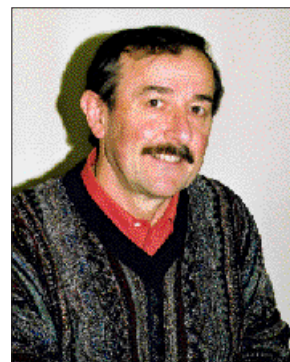
Aucun doute n'est permis, vous devez être beaucoup plus nombreux à vous syndiquer !

Ce bulletin vous invite à agir. Discutez-en entre vous et intervenez !

Ce bulletin vous invite à vous syndiquer. Discutez-en et cotisez !

Action et cotisation, et le SNEP sera encore mieux le syndicat de tous.

Jean LAFONTAN,
Secrétaire général



(1) J. Lang et J.L. Mélenchon nous ont envoyé un courrier en date du 25 octobre suite à notre lettre du 5 octobre et des rencontres avec leur cabinet.

(2) Il aura vraisemblablement lieu dans la soirée du 13 au 14 novembre.

Premières réponses ministérielles :

le BN du SNEP suspend le mot d'ordre de grève, consulte les collègues et les appelle à peser lors du débat budgétaire

Quatre semaines sans relâche !

5-10 : nous informons J.LANG et J.L.MELENCHON des raisons qui ont conduit le Conseil National du SNEP à déposer un préavis de grève et leur demandons l'ouverture immédiate de négociations, des engagements et des décisions sur les différents dossiers exposés dans notre courrier.

Toutes les audiences et rencontres qui suivent sont l'occasion d'informer nos interlocuteurs de notre décision et de préciser – en fonction de leurs responsabilités – nos revendications :

6-10 (puis 20.10) : audiences auprès du Directeur des Personnels Enseignants (DPE) du MEN (recrutements et mutations).

10-10 : rencontre avec Michel LEBLANC, Inspecteur Général d'EPS, chargé – par J.LANG - d'une mission sur le sport scolaire (assises des A.S et du sport scolaire, subvention à l'UNSS).

11-10 : audience auprès du Directeur des Affaires Financières (DAF) du MEN (emplois budgétaires EPS, recrutements CAPEPS et Agrégation, subvention à l'UNSS).

12-10 : conférence de presse (présentation des décisions du Conseil National).

19-10 : audience au cabinet de J.L.MELENCHON.

20-10 : audience au cabinet de J.LANG.

25-10 : lettre au Premier Ministre et aux groupes parlementaires de la majorité (PS-PC-RCV).

Pendant toute cette période, interventions multiples et insistantes du secrétariat national auprès des conseillers des ministres. Nous insistons – auprès de nos interlocuteurs ministériels – sur notre exigence de réponses écrites avant le Bureau National du 26.10 (courriers que nous obtiendrons dans la soirée du 25 !).

Nous avons tenu régulièrement informés les collègues de notre décision et de nos démarches : bulletins n° 622 et 624 adressés aux syndiqués, n° 623 aux non syndiqués, site internet du SNEP (le 23.10 nous publions “ en ligne ” le compte rendu des audiences ministérielles).

Le Conseil National du SNEP des 28 et 29 septembre avait décidé de déposer un préavis de grève pour le 14 novembre. Il avait chargé le Bureau National (BN) du 26 octobre de faire le point des réponses apportées par les ministres et de décider de la confirmation ou non de la grève.

■ Une pression qui aboutit à des réponses

Vous trouverez ci-contre l'activité du SNEP pendant les 4 semaines séparant le CN du BN, activité destinée à obtenir des réponses à nos exigences. Le 25 octobre, nous avons reçu un courrier de chaque ministre concerné (voir pages suivantes).

Le BN considère que ces deux courriers rompent un silence que les enseignants d'EPS, avec le SNEP, dénonçaient. Ils contiennent de premiers éléments de réponse sur certaines de nos préoccupations (protection des enseignants mis en cause, consultation nationale “ sport scolaire ”, groupe de travail sur les contenus d'enseignement en STAPS, groupe de travail sur filière – option lourde EPS, intervention ministérielle auprès des Conseils Régionaux et Généraux sur les installations sportives, engagement pour la valorisation de l'EPS et du Sport Scolaire en LP, ...). Cependant, les réponses nécessitant des engagements financiers sur les recrutements, les postes budgétaires, les horaires EPS, la subvention du MEN à l'UNSS, etc. restent insuffisantes et les conditions de travail et d'emploi dans les établissements sont, pour l'essentiel, oubliées.

■ Un préavis suspendu

Considérant qu'il y a à une première prise en compte partielle mais qui nécessite des concrétisations rapides, le BN du SNEP a décidé de suspendre momentanément le mot d'ordre de grève, de consulter l'ensemble de la profession sur la nouvelle situation créée, sur les modalités et les objets de l'expression revendicative indispensable.

Les prochaines instances nationales feront le point de cette consultation, de l'évolution des dossiers, de l'avancement et des résultats des différents groupes de travail mis en place. Elles reposeront sur la question d'une perspective d'action nationale.

■ Continuer à peser

Sur l'ensemble des questions, vigilance et action, renforcement du rapport de force restent plus que jamais à l'ordre du jour. Le BN appelle à amplifier le travail sur le “ livre noir de l'EPS ” et la mobilisation autour des problèmes rencontrés dans les établissements (voir bulletins précédents). Faire connaître les éléments inacceptables de la situation, les rendre publics, agir avec le SNEP pour qu'ils disparaissent : tels sont les buts de l'initiative “ livre noir ”. En même temps les résultats intéressants, les situations positives doivent être valorisés comme autant de points d'appuis et d'exemples de ce qui peut être réalisé.

Le débat budgétaire (EN) à la mi-novembre et la mise en forme du plan pluriannuel permettront de juger du niveau des engagements ministériels. Le BN appelle les collègues et équipes pédagogiques à se réunir et à intervenir auprès des députés et des groupes parlementaires, d'ici le 13 novembre, jour du débat sur le budget de l'EN. A cette fin, il met à leur disposition dans ce bulletin un modèle de fax à adresser aux députés.

Il les appelle à participer aux initiatives et expressions publiques que les responsables départementaux et académiques du SNEP cherchent à développer avec les étudiants, en particulier sur les problèmes de recrutement, et avec les autres organisations syndicales de l'éducation de la recherche et de la culture sur les questions budgétaires et salariales.

En bref : une grève “ suspendue ”, mais une vigilance “ renforcée ” et une activité revendicative “ dynamique ”.

Courrier de Jean Luc Mélenchon

Le Ministre délégué
à l'Enseignement professionnel

PARIS, le 24 octobre 2000

Monsieur le Secrétaire Général,

Après l'audience à mon cabinet de votre syndicat ce 19 octobre, je tiens à vous confirmer ma volonté de voir l'Education Physique et Sportive (EPS) prendre toute sa place dans l'éducation, la formation et la réussite des jeunes scolarisés en lycées professionnels.

C'est pourquoi j'ai demandé que vous soyez partie prenante des deux tables rondes qui traiteront, en concertation avec la représentation syndicale de l'enseignement professionnel, des grilles horaires de BEP et de baccalauréat professionnel d'une part, des structures de l'enseignement professionnel adapté en SEGPA d'autre part.

La première table ronde doit évaluer les nouvelles grilles horaires et dégager des propositions équilibrées et applicables pour une meilleure transmission des savoir, savoir-faire et savoir-être aux jeunes lycéens professionnels, en particulier dans les disciplines générales. Vos propositions concernant les horaires d'EPS en lycées professionnels y seront attentivement examinées et discutées, du point de vue de leur pertinence pédagogique et de leur faisabilité.

Notre ligne directrice est à la fois d'améliorer la réussite des jeunes et les conditions de travail des enseignants. Je vous rappelle donc que je suis intervenu fortement pour maintenir les deux heures de plein air facultatives là où elles existaient en BEP et pour instituer des ateliers de pratique d'EPS. Ces mesures conservatoires seront évidemment maintenues, et autant que possible étendues, s'il s'avérait impraticable de modifier dans l'immédiat (c'est-à-dire dès la rentrée 2001) l'horaire actuel d'EPS en BEP et baccalauréat professionnel.

J'ai d'autre part donné des instructions claires pour que les enseignants d'EPS qui le souhaitent soient pleinement associés aux projets pluridisciplinaires à caractère professionnel et au suivi des périodes de formation en entreprise. Ce sont des moments d'éducation et d'apprentissage au cours desquels la contribution des professeurs d'EPS est aussi précieuse qu'à l'occasion d'un autre cours disciplinaire.

En ce qui concerne la table ronde sur les SEGPA, l'une de ses lignes directrices est d'examiner l'égal accès des élèves de ces sections aux horaires disciplinaires qui leur sont dus. Je ne doute pas que vous y ferez valoir l'importance de l'EPS en particulier.

Vous avez renouvelé votre interpellation concernant l'organisation d'" assises des associations sportives et du sport scolaire ". L'idée me semble bonne, particulièrement pour valoriser et installer ces activités parmi les lycéens professionnels. Elle doit être construite et explicitée, en lien avec les services compétents du ministère, avec le directeur de l'UNSS, M. Jean-Louis Boujon, et avec l'Inspecteur général M. Leblanc, missionné par le Ministre de l'Education nationale sur le sport scolaire.

En toute hypothèse j'ai demandé à mon cabinet d'engager avec vous la construction de ce dossier, pour déboucher soit sur une initiative spécifique aux lycées professionnels, soit sur la déclinaison en lycées professionnels d'une initiative générale dans l'enseignement secondaire du Ministre de l'Education nationale.

Vous me demandez que l'année scolaire 2000-2001 soit conçue comme une année d'expérimentation et d'adaptation en lycées professionnels, à leurs cycles propres et à leurs besoins spécifiques, des nouveaux programmes d'EPS conçus plus généralement pour les lycées. Ceci me paraît relever du meilleur bon sens et de ce que j'appelle la vérification de la faisabilité pratique des réformes. Vous serez associés, avec le G.T.D. d'EPS et l'inspection générale, à cette adaptation pour préciser les exigences, les objectifs et les niveaux souhaités dans les différentes classes de lycée professionnel.

Enfin vous souhaitez voir engager une réflexion sur la mise en place de qualifications et de diplômes professionnels liés aux métiers du sport (vente, fabrication ou maintenance de matériel sportif, gardiennage d'équipements sportifs, etc).

Je vous réitère mon accord pour engager cette étude qui correspond tout à fait à mon objectif d'adapter l'enseignement professionnel aux métiers émergents, d'enrichir et de clarifier notre offre de formation.

Je vous signale qu'il est déjà envisagé, dans le cadre du programme de travail des CPC pour l'année scolaire 2000-2001, de créer des options liées aux métiers du sport dans les BTS existants du domaine commercial.

Je commande une étude sur les formations de ce type dispensées dans l'Education nationale ou sous l'égide du ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous pourrions ensuite engager une concertation sur cette question, afin de déboucher sur une série de propositions à soumettre aux CPC.

J'espère, Monsieur le Secrétaire Général, que cet ensemble de propositions sont propres à vous assurer de mon engagement pour valoriser l'EPS et le sport scolaire en lycées professionnels et en faire un facteur d'insertion sociale et de réussite de nos jeunes lycéens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Luc MELENCHON

Les remarques du SNEP

J.L.Mélenchon n'a pas " demandé " que le SNEP soit partie prenante de ces deux tables rondes, mais a accepté notre demande de participation, après que nous ayons insisté !

La confirmation du maintien des heures attribuées dans certains LP au titre du plein air, comme cette année, est importante ainsi que la notion d'extension possible qui peut constituer un point d'appui pour, par exemple, éviter des suppressions de poste ou des compléments de service. La porte ne semble pas fermée à une perspective d'augmentation des horaires d'EPS en LP, mais aucune orientation précise n'est donnée au groupe de travail en ce sens.

Le Ministre éclaircit la position des enseignants d'EPS concernant les PPCP et PFE.

Concernant le sport scolaire : le Ministre affirme clairement qu'il souhaite " valoriser et installer ces activités parmi les lycéens professionnels " ce qui est intéressant au moment où des " bruits " vont plutôt dans le sens inverse. Il s'engage à mettre en place en LP les assises (que nous demandons depuis plusieurs années), au cas où elles ne seraient pas organisées dans tous les types d'établissements (ce qui semble obtenu, cf. courrier Lang).

Sur les programmes, la position ministérielle nous permettra d'éviter toute tentative d'imposition formelle des textes lycées. Une adaptation, en concertation, des programmes lycées aux spécificités des LP est donc prévue, l'année étant une année d'expérimentation. Nous devons nous en saisir.

Le ministre prend en compte nos propositions pour une réflexion sur des créations de formations professionnelles et techniques aux métiers du sport et des loisirs.

La conclusion sur son " engagement pour valoriser l'EPS et le sport scolaire en LP... " constitue un point d'appui intéressant pour l'EPS mais qui devra être suivi d'effets. Nous en jugerons en particulier dans les décisions ministérielles qui suivront les travaux des tables rondes sur les horaires BEP Bac Pro. et sur l'enseignement professionnel adapté.

Courrier de Jack Lang

Ministère de l'Éducation nationale

PARIS, le 25 octobre 2000

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez, au cours de l'audience qui vous a été accordée le 20 octobre, soulevé des questions relatives au sport scolaire et aux enseignants d'éducation physique et sportive.

Je tiens tout d'abord à vous préciser que j'attache une particulière importance aux conditions d'exercice du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive qui comporte des risques spécifiques. C'est la raison pour laquelle je prépare une circulaire qui sera adressée prochainement aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement afin que les enseignants, sauf en cas de faute personnelle détachable du service, reçoivent bien évidemment toute la protection qui leur est due, en particulier lorsqu'ils sont l'objet de poursuites judiciaires de la part de parents ou d'élèves.

Je vous annonce également que j'engage dès à présent une consultation nationale sur le sport scolaire. J'ai demandé à l'Inspecteur Général Leblanc de la conduire, dans le cadre de la mission que je lui ai confiée. Il vous consultera sur les modalités de sa préparation. C'est au terme de cette consultation et des propositions de l'Inspecteur Général Leblanc que le rôle de l'UNSS et le montant de sa subvention de fonctionnement seront examinés.

Comme vous le savez, j'ai souhaité dans la préparation du projet de loi de finances pour 2001, qu'une attention particulière soit accordée aux créations d'emplois. Ainsi seront créés 900 nouveaux emplois budgétaires d'enseignants et de personnels d'éducation et 1000 emplois seront créés par transformation de crédits jusqu'à présent consacrés aux heures supplémentaires d'enseignement. Il est donc certain que parmi les 1900 créations d'emplois, il y aura des créations en EPS.

Au budget, il n'y a jamais de qualification disciplinaire des postes créés, celle-ci est faite au niveau académique par chaque recteur en fonction des besoins disciplinaires d'enseignement. Il n'est dérogé à ce principe qu'en ce qui concerne les mesures de résorption de l'auxiliaariat lorsqu'il n'existe pas de postes vacants. Ce fut le cas en 2000, où 115 postes étaient nécessaires. Pour 2001 des postes sont disponibles.

Pour ce qui est du volume de postes offerts au concours de recrutement en 2001, les travaux interministériels n'ont pas été engagés. Il ne m'est donc pas possible de vous préciser si 1500 postes seront ouverts comme vous le souhaitez. Mais soyez assuré que je ne sous-estime pas les besoins en recrutement d'enseignants de votre discipline.

Par ailleurs, plusieurs sujets évoqués intéressent les enseignements.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire, pour faire suite aux tables rondes relatives aux STAPS, un groupe de travail relatif aux contenus d'enseignement va être installé par la directrice de l'enseignement supérieur, comme vous l'avez souhaité.

La question des classes de seconde avec une option lourde de 5 heures en EPS ouvertes dans trente-quatre établissements, sera examinée par le directeur de l'enseignement scolaire qui va à ma demande installer un groupe de travail auquel vous serez associé, afin de déterminer s'il convient de créer une filière spécifique ou de prévoir des options dans des baccalauréats existants. Je serai amené, après examen des propositions élaborées par ce groupe de travail, à décider des suites à donner à cette expérimentation.

S'agissant des horaires d'EPS en collège et en lycée, ils ne peuvent être décidés qu'après une prise en considération de la globalité des horaires de chaque classe.

Pour les lycées, les modalités viennent d'être arrêtées, en ce qui concerne le collège, le recteur Joutard conduit actuellement une réflexion qui s'intéressera bien entendu à la question des horaires.

J'accorde par ailleurs beaucoup d'importance au règlement de la situation des enseignants appartenant à des corps en voie d'extinction. A cet effet, en 2001, 190 postes PEGC de classe exceptionnelle vont permettre des promotions en classe exceptionnelle et en hors classe, 22 postes de chargé d'enseignement de classe exceptionnelle vont conduire également à des promotions en classe exceptionnelle et en hors classe.

La pratique de l'EPS dépend beaucoup des installations dont disposent les élèves et les enseignants. J'appellerai l'attention des Présidents des conseils régionaux et généraux sur cette nécessité, mais je vous précise que la loi sur le sport votée cette année comporte une disposition novatrice qui devrait permettre de résoudre progressivement cette difficulté importante pour les établissements neufs et faciliter la contractualisation entre les collectivités concernées et les EPLE pour l'accès aux équipements existants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jack LANG

Les remarques du SNEP

Le ministre décide enfin de faire l'intervention que nous demandions pour l'élargissement de la protection des fonctionnaires, en particulier pour les profs EPS, reconnus concernés par des risques spécifiques. Renseignements pris auprès du cabinet, un projet de circulaire sera communiqué début novembre au SNEP pour avis. C'est une réponse importante à une préoccupation forte des collègues.

J.Lang s'engage par écrit à la consultation nationale demandée sur le sport scolaire. M.Leblanc, chargé du dossier, se dit intéressé par les formes proposées par le SNEP et les élus des AS. La mise en place devrait commencer rapidement pour des assises dès janvier 2001. Par contre, suspendre le montant de la subvention au résultat de la consultation est très inquiétant et inadmissible. Augmenter immédiatement la subvention du MEN aurait été un signe fort d'une volonté de développement du sport scolaire.

Le ministre affirme qu'il y aura des créations d'emplois en EPS dans le cadre des nouveaux emplois créés au budget 2001. Le renvoi vers les décisions locales prouve que notre intervention dans les établissements sera déterminante. Son explication sur le refus d'un typage EPS de créations de postes au budget ne tient pas : ce n'est pas au titre d'une " discipline " que nous le demandons mais parce qu'il y a un statut particulier de professeurs d'EPS différent du statut des certifiés. Et le typage statutaire au budget a des retombées sur la gestion (par exemple pour le nombre de hors classes). D'ailleurs les PLP (statut particulier) sont bien dissociés des certifiés !

Le ministre nous confirme qu'il y a des besoins de recrutements en EPS, assure qu'il y est attentif, mais refuse à cette date de s'engager sur le principe de son augmentation.

Nous jugeons positivement la reprise de notre proposition d'engagement d'une réflexion sur les contenus d'enseignement en STAPS qu'il faudrait aussi lier à des questions d'encadrement et d'installations sportives.

A noter positivement : nous ne sommes plus comme il y a quelques semaines, dans une alternative entre abandon de l'expérience engagée avec les secondes de détermination et maintien, mais seulement dans un choix nécessaire entre deux formes de maintien (option lourde ou filière).

Aucun engagement, aucune piste de réflexion ouverte pour une augmentation des horaires d'EPS de lycée et collège. J.Lang nous renvoie vers la réflexion engagée sur les collèges et pour le lycée il déclare le débat clos par la réforme, ...alors qu'il a lui-même fait des propositions de modifications pour certaines disciplines depuis la mise en place de ladite réforme.

Pour les corps en voie d'extinction, il ne fait que rappeler des décisions déjà prises (certes intéressantes mais insuffisantes).

Le ministre reprend notre proposition d'intervention auprès des conseils généraux et régionaux. Sur la loi, son prédécesseur à l'EN n'avait rien fait, au moment de la réflexion préparatoire, malgré nos demandes, pour que les questions d'installations soient mieux traitées. Et si le texte est un peu amélioré pour les établissements neufs, il ne règle pas la question du retard des établissements anciens, qui sont la quasi totalité !

Le SNEP consulte la profession

Nous appelons les collègues à nous faire part de leurs remarques individuellement ou collectivement.

Le mieux serait de se réunir dans les établissements, les services, les secteurs, pour discuter de la situation, du contenu des courriers adressés au SNEP par J.Lang et J.L.Mélenchon, des décisions prises par le bureau national du SNEP, des propositions d'actions, etc cela afin d'élaborer ensemble des revendications et de décider d'interventions sur les questions qui vous semblent prioritaires. C'est donc bien à une " consultation dans et pour l'action" que nous vous appelons.

Adressez vos contributions individuelles et collectives au SNEP.

- par courrier : SNEP, secrétariat général, 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris
- par Fax : 01 43 66 72 63
- par Internet : secretariat@snep.edu
- sur le forum de discussion du SNEP : www.snep.edu

Les questions qui se posent ?

A/ Comment appréciez vous la démarche adoptée par le SNEP ?

- les décisions du conseil national (dépôt du préavis, livre noir) et le suivi jusqu'au bureau national ;
- les décisions du bureau national (suspension du mot d'ordre de grève, consultation, relance de l'action sous d'autres formes,...) ;
- l'initiative " livre noir de l'EPS " explicitée dans les bulletins précédents ;
- l'information de la profession (bulletins aux syndiqués, bulletin 523 aux non syndiqués, internet,...).

B/ Quelle est votre lecture du contenu des réponses apportées par les ministres ?

C/ Quelles seraient vos priorités revendicatives (en EPS et hors EPS) ?

D/ Quelles actions proposeriez vous, locales, nationales pour faire bouger les choses ?



PETITES ANNONCES

■ Pour collégiens/lycéens, l'Auberge du Cloret vous accueille près d'Avoriaz. Séjours de neige et de printemps en confort hôtelier à partir de 1245 F, tout compris, hors transports. 5 jours sur place, 1 gratuité pour 10. Convivialité et nourriture soignée. Seul dans le bâtiment.

Laurence :
tél. : 04 50 75 73 26 - fax : 04 50 75 74 38

■ Urgent, vend club de plage, Hourtin Port - Médoc - Gironde. Fort potentiel de développement.

Prix très intéressant
Contacter le 06 87 36 55 83.

ERRATUM

Le mouvement étudiants dont il était fait état dans le bulletin 625 s'est déroulé à Brest et non à Rennes.

Pour des avancées significatives pour l'EPS, D'ici le 13 Novembre, intervenons auprès des députés !

Les députés examineront le projet de budget 2001 du Ministère de l'Education Nationale le 13 Novembre prochain. Les débats sont aussi l'occasion – pour les parlementaires – de se faire l'écho des préoccupations du terrain et - pour les Ministres - de leur répondre et de préciser tel ou tel aspect de leur politique. Nous appelons - dans chaque établissement, dans chaque service - les équipes d'EPS à faire connaître aux groupes parlementaires – jusqu'au 13 Novembre (inclus) - leur soutien aux principales revendications dont le SNEP est porteur mais aussi de se saisir de la proposition de FAX (ci-dessous) pour exposer leurs attentes spécifiques.

Des centaines d'interventions ne seront pas sans résonance dans l'hémicycle et nos ministres ne pourront les ignorer. A nous de nous manifester. Il est possible que des initiatives semblables soient prises en liaison avec les autres enseignants, sections syndicales, parents d'élèves.

(1) Parti Socialiste (PS): fax 01.40.63.52.80 – mél : pblanchard@gsanorg
Parti Communiste Français (PCF) : fax 01.40.63.55.21 – mél : groupe-communiste@assemblee-nationale.fr
Radical, Citoyen et Verts (RCV) : fax 01.40.63.52.43 – mél : R.C.V@wanadoo.fr
U.D.F : fax 01.40.63.52.25 – mél : webmaster@groupe-udf.ccsso.fr
R.P.R : fax 01.40.63.53.07 – mél : groupe.rpr@wanadoo.fr
Démocratie Libérale (DL) : fax 01.40.63.56.94 – mél : webmaster@groupe-dl.ccsso.fr
(2) coordonnées de l'établissement ou du service

Modèle de FAX ou MEL à reproduire, à compléter et à envoyer aux présidents des groupes parlementaires (1)

Monsieur le Président
Groupe (1)
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université - 75007 PARIS

Monsieur le Président,

Les enseignants d'Education Physique et Sportive du :
..... (2)

considèrent que le gouvernement doit s'engager concrètement sur :
- la création d'emplois budgétaires de professeurs d'EPS
- l'augmentation de la subvention accordée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- un plan volontariste de rattrapage d'équipements sportifs, cofinancé par l'Etat
- l'ouverture de 2000 postes aux concours nationaux du CAPEPS et de l'Agrégation – session 2001
- un plan pluri-annuel de recrutement de nouveaux professeurs d'EPS pour faire face aux besoins de l'EPS, du sport scolaire et universitaire et au renouvellement de la profession.

Ils vous demandent de bien vouloir intervenir dans ce sens lors du débat relatif au projet de budget du Ministère de l'Education Nationale et d'interpeller les Ministres concernés pour qu'ils répondent à leurs préoccupations.

Ils seront attentifs à votre intervention et aux réponses qui y seront apportées.

Signatures :

Lille : le procès d'un certain sport

Le procès, à Lille, d'ex-membres de l'équipe cycliste Festina (Virenque, Voet,...) replace le problème du dopage dans l'actualité médiatique. Il confirme un peu plus ce dont chaque citoyen informé et critique est persuadé : le dopage est institutionnalisé dans le monde du cyclisme professionnel, et le scandale du Tour de France 98 n'a pas réellement changé la donne.

Pour autant, cet éclairage ne doit pas laisser dans l'ombre des questions d'un autre niveau :

- Le dopage comme fait de société, sans doute omniprésent dans la majorité des compétitions de haut niveau, mais aussi en augmentation plus qu'inquiétante chez beaucoup de jeunes que le haut niveau fait rêver. Dopage sportif, mais au delà, dopage par-

tout où la compétition est l'objet d'enjeux qui la dépassent, dans des sphères qu'on pourrait croire protégées.

- La grande difficulté des pouvoirs publics face à ce phénomène mondial. Face à certains ministres volontaristes et actifs, il y a l'inertie, voire la complicité, des fédérations sportives nationales et internationales. L'exemple du champion du monde (1997) cycliste français L. Brochard, contrôlé positif puis " couvert " par l'UCI (pour " services rendus ") et l'ensemble des responsables, est une des révélations du procès de Lille. Il y a aussi la puissance financière des sponsors et des médias. Dopage, triche, violence, pouvoir de l'argent : l'opinion publique est-elle aveugle ou manipulée ? On constate que le Tour de France est toujours aussi populaire, que les héros sont toujours Marion Jones,

le clan J. Smith, Virenque et nombre de médaillés sur qui pèsent les plus grands doutes. A l'opposé, C. Bassons (cycliste) et J.Glassman (footballeur) qui ont dénoncé dopage et triche, P. Laure (médecin), A. Vayer (prof de gym et entraîneur), A. de Mérode (CIO), et bien d'autres qui dénoncent le dopage et sa banalisation, sont voués au mieux à l'anonymat, au pire aux gémonies.

- La recherche scientifique – le progrès – qui repousse toujours plus loin les potentialités humaines, et met en question la notion même d'éthique sportive. On débat de la validité des tests de mesure de l'EPO, alors que d'autres substances plus " performantes " sont déjà sur le marché du dopage...

Il y a bien là un véritable problème de société, de santé publique, d'éthique et d'éducation. L'Ecole,

et en son sein l'EPS et le sport scolaire, ne peuvent pas se défausser de leur responsabilité sur ce sujet. Cela passe par un effort pour mieux former et informer les personnels, les élèves, les étudiants. Cela passe sans doute aussi par une meilleure coordination entre les ministères concernés (MEN, MJS, Santé). A l'heure du pluridisciplinaire, pourquoi pas formaliser un certain nombre de thèmes d'études pour les collèges, les lycées. Pourquoi pas imaginer une " semaine contre le dopage " à l'initiative du MEN, en liaison avec l'UNSS, la FNSU, les fédérations volontaires, les parents d'élèves, avec des débats, des intervenants d'horizons divers ?

Michel FOUQUET



Tant au plan général que particulier, le SNEP intervient. Quel collègue peut affirmer ne pas en avoir besoin ?

Ensemble, solidaires, renforçons-le !

Les cotisations des syndiqués sont les seules ressources du SNEP, c'est un des gages de son indépendance.

Le SNEP ne peut vivre ni de l'air du temps ni seulement du soutien massif de la profession aux élections professionnelles. Cotiser, c'est faire acte de solidarité, c'est renforcer son poids face aux décideurs, dans l'intérêt de la profession, de l'école et de la discipline, c'est aussi lui donner les moyens de fonctionner, de vous informer, de vous défendre, d'organiser l'action nécessaire, etc. Le paiement fractionné et différé est une facilitation.

30% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts (et non du revenu imposable).
(Un amendement vient d'être voté à l'Assemblée Nationale, en première lecture du débat budgétaire, portant la déduction fiscale à 50%).

MODALITÉS

- remplissez soigneusement la présente fiche ;
- consultez le montant des cotisations ;
- libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature) ;

Envoyez le tout à votre trésorier départemental ou académique, ou, à défaut, directement au SNEP National
76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2000-2001

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (*)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA

Entourez nettement votre catégorie (pour les stagiaires = corps d'origine), votre situation, votre position

1 ^{re} année IUFM	Profs EPS	Profs sport	Agrégés	Bi-admissible	A.E.	C.E. H. CL.
2 ^e année IUFM	Profs H. CL.	Profs sport H. CL.	Agr. H. CL.	M.A.	C.E.	C.E. cl. ex. Autres stagiaires
P.E.G.C.	P.E.G.C. H. CL.	Contractuel	Vacataire	Retraite - Position de fin de carrière :	Catég. :	Ech. :

SITUATION

Titulaire Stagiaire Activité Cong. Mobil. Cong. Parent. Cong. Form. Dispo. Serv. Nat. Détaché

POSITION ADMINISTRATIVE

AFFECTATION cas particulier : MJS TZR ZEP Etab. sensible

Etablissement (adresse précise) Code établissement

Tél. établissement

Adresse personnelle précise

E. mail :

Tél.

Adhérent en 99/00 (1) OUI NON N° Adhérent

Envoi Bulletin (1) : Adresse établissement / adresse personnelle (1) Cocher la bonne case et rayer la mention inutile. (*) Indispensable pour la mise à jour du fichier.

ATTENTION CHANGEMENT (1) adresse établis. état civil (*) Indispensable pour la mise à jour du fichier.

MUTÉS : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans l'académie de :

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

Date : Signature :

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)
La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements : 1 2 3 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDÉS

- le 30 le 30.....
 le 30 le 30.....
 le 30 le 30.....

COTISATIONS SNEP 2000-2001

Catégorie / Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Profs EPS et Sport	650	679	742	790	832	875	933	992	1055	1129	1214
Profs H.CL - P. EPS et Sport H.CL	933	1018	1093	1161	1235	1347	1421				
Bi-Admis.	684	768	801	832	875	938	992	1055	1124	1214	1256
Agrégés	737	827	907	971	1029	1093	1178	1251	1341	1421	1506
Agré. H.CL	1214	1284	1347	1421	1506	1612	1713	1814			
AE - CE - PEGC		636	669	700	747	796	806	865	907	949	992
CE PEGC H.CL					1124	1214					
CE - PEGC CL excep.		1214	1246	1347	1421						
MA	584	626	663	684	721	753	790				

- **Temps partiels** : calculer selon l'échelon et le service effectué (330 F minimum).
- **Retraités (classe normale et hors classe)** : 40 % de la cotisation de la dernière position atteinte en activité. • **CPA** : 80 % de la cotisation normale. • **MA** : retrancher 10% par mois chôme en 99-00 (330 F minimum). • **Contractuels** : 650 F. • **Vacataires** : 330 F. • **Stagiaires en situation** : selon reclassement dans le corps des P. EPS ou selon échelon corps d'origine.
- **PLC 2 - stagiaires IUFM et professeurs de sport stagiaires** : 650 F. • **PLC 1** : 330 F. • **Service national** : 330 F. • **Congé formation** : 650 F. • **Congé mobilité** : cotisation normale. • **Congé parental, disponibilité** : 330 F. • **Abonnement** : 330 F. • **Collègues exerçant en DOM, TOM, Etranger** : Ajouter supplément avion obligatoire : 100 F et sur-cotisation locale.